

## Compte-rendu

### Négociation préalable dans le cadre de l'alerte sociale

L'intersyndicale SNUipp-FSU, SE-Unsa, Sud-Education et CGT Educ'Action a déposé, vendredi 29 juin, une alerte sociale concernant les promotions Hors-Classe.

Les revendications portent sur les points suivants :

- **non-tenu d'un groupe de travail préalable à la CAPD, permettant de vérifier la correspondance des notes et des avis ;**
- **non-respect de la parité hommes - femmes dans les promus ;**
- **refus de prise en compte de la carrière complète des anciens instituteurs ;**
- **refus d'actualisation de l'appréciation selon les retards d'inspection ;**
- **refus de prise en compte de l'AGS dans le barème.**

L'IA-DASEN a décidé d'inviter pour la négociation une délégation intersyndicale ce lundi 2 juillet, à 17h. C'est Monsieur le Secrétaire Général qui a reçu la délégation, l'IA-DASEN étant en déplacement.

### La négociation point par point

1. **non-tenu d'un groupe de travail préalable à la CAPD, permettant de vérifier la correspondance des notes et des avis**

Cela a été travaillé conjointement, entre les IEN et la DASEN. Les appréciations ne sont pas mises de façon arbitraire et les personnels sont traités de façon juste.

- ➔ **Pas de groupe de travail cette année (ce serait remettre en cause le travail et le professionnalisme des IEN).**

2. **non-respect de la parité hommes - femmes dans les promus**

Le texte réglementaire n'est pas respecté. Le tableau de promotion doit faire état de la représentativité du métier, à savoir pour le Cantal 77% de femmes et 23% d'hommes.

Dans le 1<sup>er</sup> projet présenté la semaine dernière, 2 fois plus d'hommes étaient promus.

- ➔ **Pour la CAPD de jeudi 5/07, seront promus 77% de femmes et 23% d'hommes, soit 21 femmes et 6 hommes.**

### 3. refus de prise en compte de la carrière complète des anciens instituteurs

La carrière des anciens instituteurs n'est prise en compte qu'à partir du moment où ils sont passés PE.

→ L'IA-DASEN a fait savoir qu'elle respecterait les textes et les demandes du recteur, à savoir AGS dans le corps de PE uniquement.

### 4. refus d'actualisation de l'appréciation selon les retards d'inspection

Les appréciations données sont figées pour des années si le texte concernant les promotions Hors-Classe n'est pas modifié. Chaque PE doit avoir la possibilité d'évoluer. De même, l'appréciation d'un PE doit être actualisée en fonction de la date de sa dernière inspection.

→ Cela devra certainement être discuté, mais pour l'instant cela ne rentre pas dans le cadre des consignes données par le Recteur.

### 5. refus de prise en compte de l'AGS dans le barème

Le SNUipp-FSU a souligné le fait que certains départements d'académies voisines ont obtenu l'intégration de l'AGS dans le barème.

Devant le refus de l'IA-DASEN, transmis par Monsieur le Secrétaire Général, l'intersyndicale propose de bonifier l'AGS pour les collègues retraitables.

→ Les propositions ne sont pas retenues.